RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES Année 2023 Version au 28 janvier 2023

SOMMAIRE

Section 1 – Environnement économique

- Section 2 Synthèse financière au 31 décembre 2022
 - 2.1 Vue d'ensemble des réalisations 2022
 - 2.2 Exécution de la section de fonctionnement
 - 2.3 Exécution de la section d'investissement
 - 2.4 Principaux indicateurs

• Section 3 – Les grandes orientations



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Section 1

1.1 Environnement macro-économique

• Monde: ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

- Sommets inédits depuis 40 ans de l'inflation dans le monde entier
- Durcissement fort des conditions financières émises par les banques centrales
- Envolée des cours des matières premières notamment énergétiques
- Amortissement de l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement grâce à de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...)
- Ralentissement progressif sans décrochage violent de l'économie mondiale

Zone euro : une année marquée par la crise énergétique

- Région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique
- Inflation atteint 9,2 % en décembre
- Remontée des taux par la BCE en juillet puis septembre et octobre et enfin en décembre

1.1 Environnement macro-économique

- France : une croissance jusqu'ici résiliente
 - Activité économique française en 2022 bien moins forte que les prévisions annoncées fin 2021 en raison du contexte Ukrainien
 - Inflation française atteint en moyenne 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021 soit la hausse la plus faible de la zone euro (5,2 % contre 8,9 % en moyenne dans la zone) grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...)
 - En fin d'année, accélération de l'investissement des entreprises non financières sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules
 - Recul de l'investissement des ménages affectés par le durcissement des conditions financières
- France: un marché du travail sous tension
 - Taux de chômage en recul globalement depuis le T4 2020. De 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022 niveau quasi stable depuis 1 an
 - Difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises toujours en vigueur à fin 2022, signe du maintien des tensions sur le marché du travail (83% des entreprises de la construction, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services)
- France : Ralentissement du redressement des finances publiques sous l'effet de la crise énergétique
 - 3 années d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire suivie de celle énergétique
 - Déficit public attendu à 5% en 2022 après 6,5 % en 2021 et son niveau inédit de 9% en 2020
 - Pour 2023, prévision d'une dette publique stabilisée à 5 % et d'une dette publique quasi-stable à 111,2 %

1.2 La loi de Finances (LFI) 2023 pour les collectivités

- LFI 2023 : mesures sur les dotations
 - Hausse de 3,9 % par rapport à la LFI 2022 des transferts financiers de l'Etat aux collectivités
 - Progression des concours financiers de l'Etat par rapport à 2022, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire
 - Augmentation de la DGF après 12 années de gel ou de baisse mais sans atteindre la compensation de l'inflation
 - Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL en baisse
 - Instauration du filet de sécurité pour soutenir les collectivités les plus fragiles
 - Création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, le « fonds verts »

1.2 La loi de Finances 2023 pour les collectivités

- LFI 2023 : mesures sur la péréquation
 - Hausse de la péréquation verticale :
 - Hausse de la DSR 2023 répartie au minimum à 60 % sur sa fraction péréquation
 - Prolongation de la garantie de l'attribution de la DSR pour les communes nouvelles éligibles pour la dernière année en 2022
 - Introduction d'un encadrement des évolutions de la fraction « cible » de la DSR : à partir de 2023, son montant pour les communes éligibles ne pourra être inférieur à 90 % du montant perçue l'année précédente, ni supérieur à 120 %
 - Péréquation horizontale : modification de répartition des fonds de péréquation
 - Modifications d'indicateurs financiers et fiscaux :
 - Remplacement du critère longueur de voirie par un critère densité démographique finalement supprimé
 - Prise en compte des attributions de compensation dans le calcul des potentiels fiscaux et financiers des communes membres d'un EPCI à FPU

1.2 La loi de Finances 2023 pour les collectivités

- LFI 2023 : mesures sur la fiscalité
 - Suppression de la CVAE
 - Baisse du plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET)
 - Report de 2 ans de la réforme des valeurs locatives
 - Instauration de la taxe sur les logements vacants



SYNTHÈSE FINANCIÈRE À FIN 2022

Section 2

2.1 Vue d'ensemble de l'exécution budgétaire

Exercice 2022

Résultats prévisionnels 2022

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	1 249 029,75 €	2 580 635,27 €	
Recettes (dont report de N-1 affecté au 1068)	2 010 673,29 € 539 553,67 €	3 263 575,98 €	
Résultat de l'exercice N	+ 761 643,54 €	+ 682 940,71 €	+ 1 444 584,25 €
Reports exercices N-1 au 001 (SI) et 002 (SF)	- 483 375,42 €	+ 1 145 359,45 €	
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	+ 278 268,12 €	+ 1 828 300,16 €	+ 2 106 568,28 €
RESTES À REALISER RAR Dépenses RAR Recettes	- 1 135 746,85 € + 131 520,00 €		
Capacité ou Besoin de Financement	- 725 958,73 €	+ 1 828 300,16 €	+ 1 102 341,43 €

2.2 Exécution de la section de fonctionnement

Exercice 2022

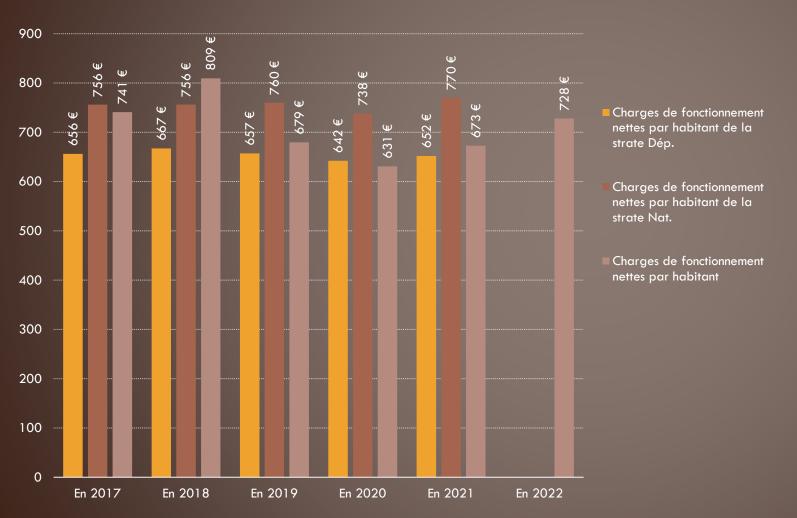
2.2.1 Les dépenses de fonctionnement Charges en valeurs depuis 2017

CHARGES DE FONCTIONNEMENT - Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Δ ann. Moy.	BP+DM 2022
011 - Charges à caractère général	707 931 €	703 093 €	731 360 €	588 593 €	674 598 €	721 822 €	0,4%	741 282 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 320 170 €	1 224 692 €	1 234 501 €	1 145 763 €	1 165 086 €	1 258 817 €	-0,9%	1 260 000 €
014 - Atténuations de produits	14 221 €	16 870 €	15 664 €	17 571 €	13 840 €	14 855 €	0,9%	20 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	343 840 €	364 910 €	263 855 €	295 357 €	286 054 €	283 797 €	-3,8%	292 500 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 386 161 €	2 309 565 €	2 245 380 €	2 047 285 €	2 139 577 €	2 279 291 €	-0,9%	2 313 782 €
66 - Charges financières	70 520 €	71 257 €	63 965 €	55 878 €	48 447 €	45 013 €	-8,6%	51 000 €
67 - Charges exceptionnelles	400 €	344 590 €	12 923 €	7 383 €	14 657 €	24 117 €	127,0%	35 000 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires				6 495 €	198€	4 700 €		4 700 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €		26 300 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 457 082 €	2 725 411 €	2 322 268 €	2 117 041 €	2 202 880 €	2 353 120 €	-0,9%	2 430 782 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €		1 718 603 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 925 €	113 907 €	148 792 €	117 402 €	189 326 €	227 515 €	9,9%	95 993 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	141 925 €	113 907 €	148 792 €	117 402 €	189 326 €	227 515 €	9,9%	1 814 596 €
TOTAL	2 599 007 €	2 839 318 €	2 471 060 €	2 234 444 €	2 392 205 €	2 580 635 €	-0,1%	4 245 378 €

Les dépenses de fonctionnement stagnent sur la période considérée.

NB : les chapitres 022 & 023 comportent uniquement des prévisions et ce faisant, ne font pas l'objet d'exécution.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement Charges nettes par habitant



Commentaires

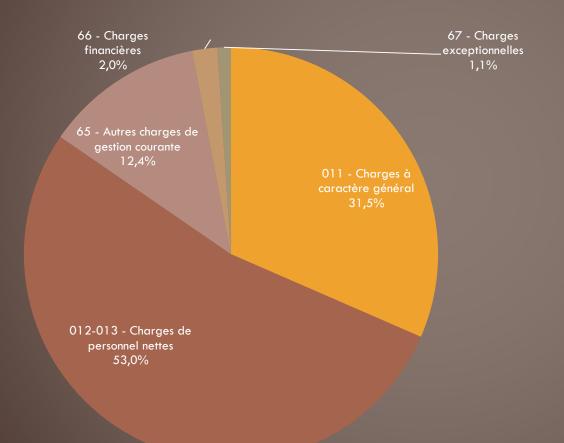
Les dépenses nettes par habitant baissent légèrement sur la période et s'établissent à 728 € par habitant contre 741 € en 2017.

Après une baisse régulière jusque 2020, les dépenses reprennent une tendance à la hausse. Les dépenses nettes par habitant s'établissent à 728 € en 2022. En comparaison, les dépenses nettes de la strate en 2021 sont de :

- 770 € pour la strate nationale
- 652 € pour la strate départementale

L'année 2018 est exceptionnelle comptant tout particulièrement le reversement des résultats eau et assainissement.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement Charges réelles



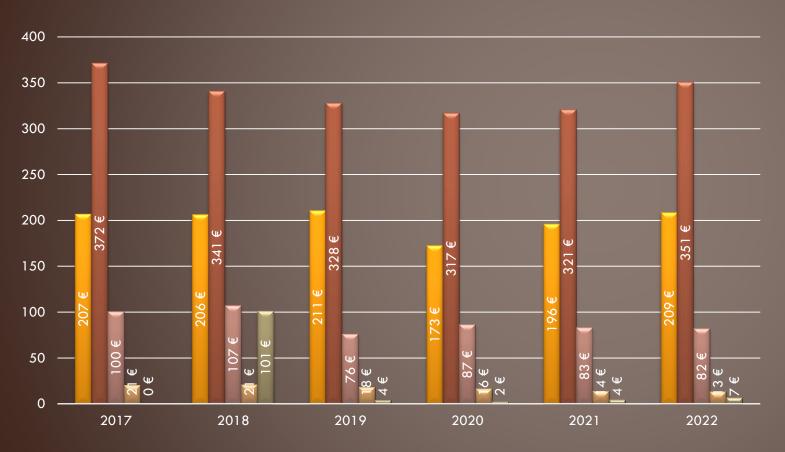
Commentaires

Les charges réelles correspondent aux dépenses réelles réduites du 013 - Atténuations de charges — et non compris le 014 — Atténuations de produits et les provisions semi-budgétaires (68).

Les communes de même strate nationale ont dépensé en moyenne 726 € par habitant en charges réelles et 620 € au niveau départemental (réf. 2021) contre 674 € pour ELLIANT en 2022.

Les dépenses de personnel nettes représentent 53,0 % des charges réelles pour ELLIANT soit un taux légèrement supérieur aux taux des communes de même strate : 51,6 % au niveau national et 51,9 % au niveau départemental en 2021.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement Charges réelles par année et par chapitre budgétaire



- ■011 Charges à caractère général
- 65 Autres charges de gestion courante
- 67 Charges exceptionnelles

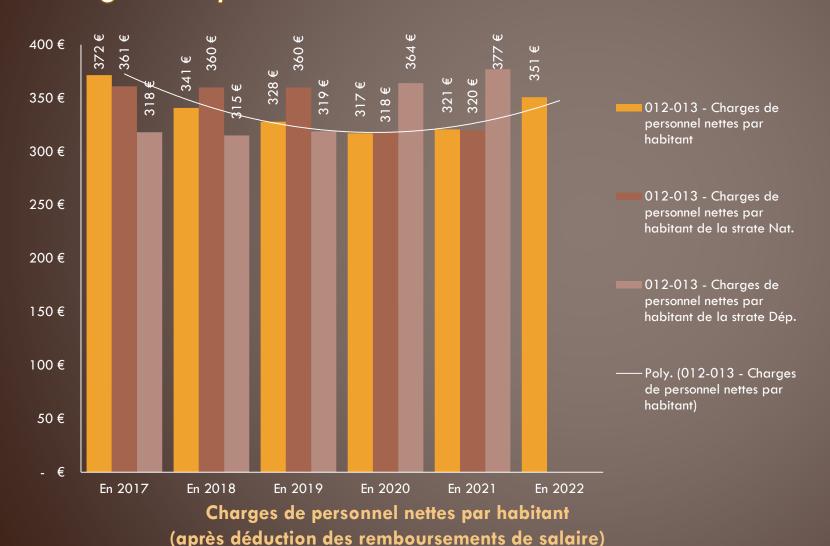
- ■012-013 Charges de personnel nettes par habitant
- 66 Charges financières

Les charges de personnel nettes représentent le 1^{er} poste des charges réelles.

Le chapitre 011 – Charges à caractère général est le 2ème poste des charges réelles. Il baisse nettement en 2020 puis remonte en 2021-2022. Dès lors, l'évolution annuelle moyenne est faible de 0,4 % par an. Les dépenses énergétiques sont comprises dans ce chapitre. Elles sont maîtrisées en 2022.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante est le 3ème poste des charges réelles. Il baisse nettement sur la période passant de 100 € par habitant en 2017 (voire 107 € en 2018) à 82 € en 2022 suite au transfert de la contribution au SDIS à CCA et la suppression d'un emploi mutualisé avec la Commune de Rosporden. Il comprend en particulier la contribution à l'OGEC, les subventions aux associations, la dotation au CCAS, les indemnités des élus...

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement Charges de personnel nettes



Commentaires

Le graphique ci-contre présente les charges de personnel nettes par habitant soit le chapitre 012 – charges de personnel réduit du chapitre 013 – Atténuations de charges comprenant les remboursements de salaire par l'assurance.

Les charges de personnel nettes reprennent un rythme à la hausse en 2022 sans atteindre son pic de 2017.

Pour rappel, elles représentent 53 % des charges réelles de la Commune soit un taux légèrement supérieur à ceux de la strate (51,6 % au niveau national et 51,9 % au niveau départemental en 2021).

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement Etat annuel des indemnités des élus municipaux

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour,)	Avantages en nature (véhicule, logement,)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour,)	Avantages en nature (véhicule, logement,)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour,)	Avantages en nature (véhicule, logement,)
M. René LE BARON	21180,30€								
M. Nicolas POSTIC	7170,84€								
Mme Pascale PICHON	7170 , 84€								
M. Loïc COUSTANS	7170,84€								
Mme Annaïck COTTEN-BIANIC	7170,84€								
M. Frédéric LE BRIS	7170,84€								
Mme Carine LE NAOUR	7170,84€								

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement Opérations d'ordre

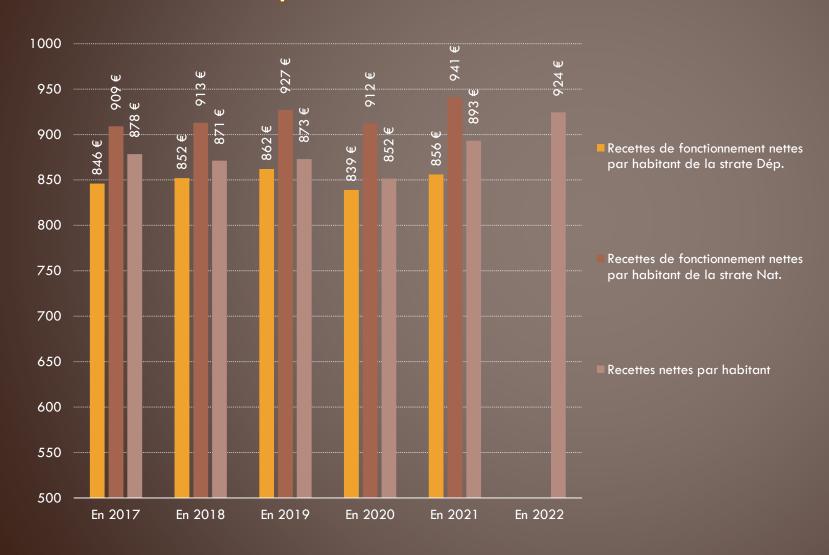
- Le chapitre 042 constate les opérations d'ordre de transfert entre sections. Il s'agit exclusivement des dotations aux amortissements et des cessions.
- Ce chapitre s'équilibre avec le chapitre 040 en recettes d'investissement.
- Ces opérations ne donnent lieu à aucun encaissement ni décaissement d'argent.

2.2.2 Les recettes de fonctionnement Comparaison depuis 2017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Δ ann. Moy.	BP+DM 2022
013 - Atténuations de charges	48 422 €	62 265 €	95 265 €	64 359 €	59 370 €	44 601 €	-1,6%	45 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes dive	267 627 €	246 102 €	263 194 €	183 088 €	238 814 €	275 534 €	0,6%	248 000 €
73 - Impôts et taxes	1 553 290 €	1 501 416 €	1 463 737 €	1 485 140 €	1 547 212 €	1 596 672 €	0,6%	1 595 000 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 036 999 €	1 055 881 €	1 041 625 €	1 040 758 €	1 031 398 €	1 087 477 €	1,0%	1 054 008 €
75 - Autres produits de gestion courante	129 077 €	172 589 €	188 673 €	182 372 €	155 792 €	113 089 €	-2,6%	115 000 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	3 035 414 €	3 038 252 €	3 052 494 €	2 955 718 €	3 032 587 €	3 117 374 €	0,5%	3 057 008 €
76 - Produits financiers	11 €	15 €	15 €	10€	10 €	12€		10 €
77 - Produits exceptionnels	33 903 €	12 334 €	32 526 €	13 310 €	98 571 €	96 476 €	23,3%	35 000 €
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	- €	2 084 €	4 610 €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 069 328 €	3 050 601 €	3 085 035 €	2 969 039 €	3 133 252 €	3 218 472 €	1,0%	3 092 018 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	58 567 €	18 402 €	21 735 €	45 104 €		8 000 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	58 567 €	18 402 €	21 735 €	45 104 €		8 000 €
TOTAL	3 069 328 €	3 050 601 €	3 143 602 €	2 987 440 €	3 154 988 €	3 263 576 €	1,2%	3 100 018 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (exc. ou déf	.)	344 590 €	35 656 €	469 631 €	922 131 €	1 145 359 €		1 145 359 €

Sur la période 2017-2022, les recettes augmentent de 194 K € soit une hausse annuelle moyenne de 1,2 %. Attention toutefois, car 1/3 de cette augmentation provient de la cession de biens (tracteur, parcelles), correspondant donc à des recettes non pérennes. Le reste de la hausse provient surtout des impôts et taxes perçus et des dotations.

2.2.2 Les recettes de fonctionnement Recettes nettes par habitant

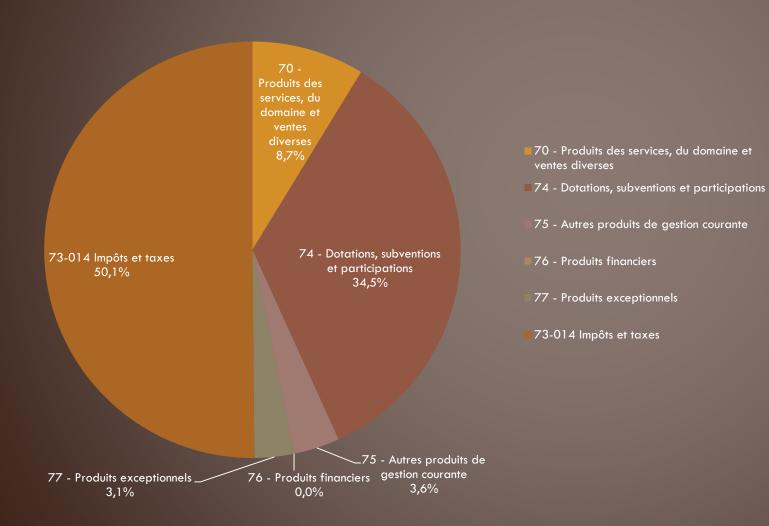


Commentaires

Les recettes nettes par habitant augmentent de 5,2 % sur la période considérée soit une évolution annuelle moyenne de 1 %.

Elles approchent la moyenne de la strate nationale.

2.2.2 Les recettes de fonctionnement Produits réels – Répartition 2022

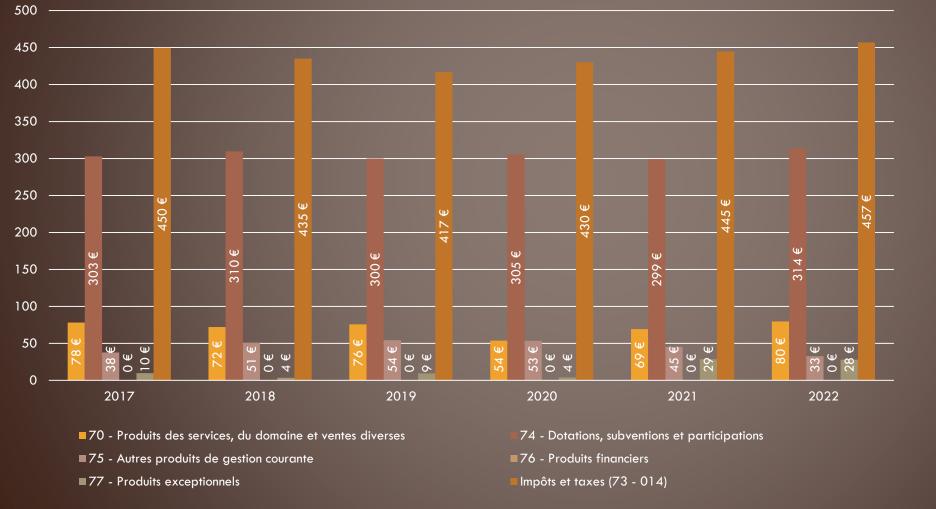


Commentaires

Les produits réels correspondent aux recettes réelles réduites du 014-Atténuations de produits - et non compris le 013-Atténuations de charges et le résultat de fonctionnement reporté :

- 50,1 % des produits réels résultent des impôts et taxes;
- 34,5 % des produits réels résultent des dotations, subventions et participations.

2.2.2 Les recettes de fonctionnement Produits réels — détail par année et par chapitre budgétaire



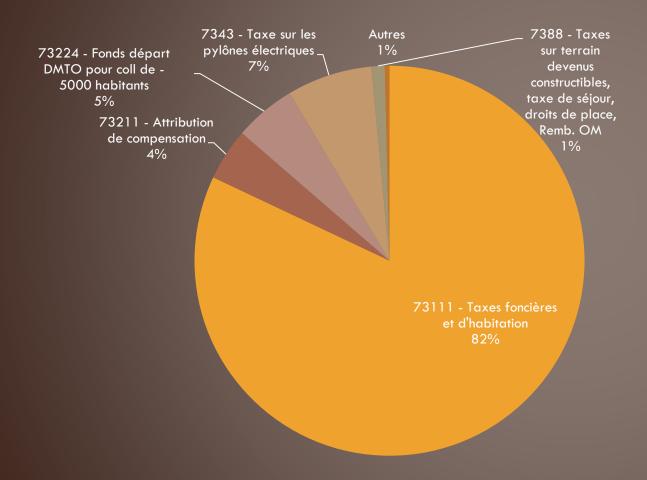
Commentaires

Les produits réels sont majoritairement composés des impôts et taxes (457 €/hab) et des dotations et participations (314 € /hab).

Les autres produits sont :

- Chap. 70 pour 80 €/hab en 2022 qui comprend les recettes issues des activités tarifées dont 81 % de produits issus des services périscolaires
- Chap. 75 pour 33 €/hab en 2022 qui comprend les loyers et des produits divers dont 66 % de loyers EHPAD et 26 % de loyers Maison de santé
- Chap 77 pour 28 €/hab en 2022 dont 90% de ces produits sont issus des cessions (tracteur, fourgon, parcelle de Kerambars).

Chap. 73 – Impôts et taxes



Commentaires

En 2022, les ressources fiscales augmentent et atteignent près de 1,6 M€. Elles représentent 50 % des recettes réelles en 2022.

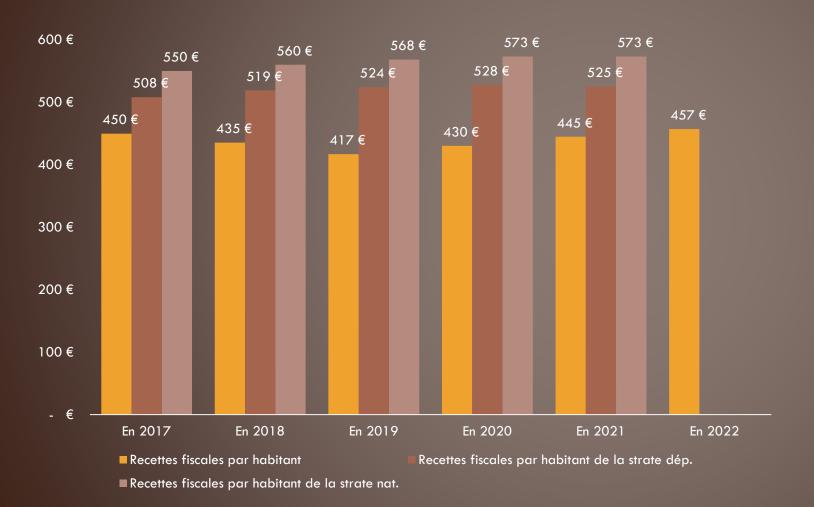
Le produit des contributions directes (TH, TFNB, TFB) représentent 82 % des recettes fiscales. Il augmente significativement de 15 % passant de 1,149 M€ en 2017 à 1,318 M€ en 2022.

L'attribution de compensation de CCA baisse fortement au gré des transferts de charges passant de 244 K€ en 2017 à 58 K€ en 2022.

La taxe sur les pylônes électriques représente pour Elliant 112 K€ en 2022 et a progressé de 15% sur la période.

Le fonds départemental de taxe additionnelle aux droits de mutation double : il passe de 53 K € en 2017 à 105 K € en 2022.

Chap. 73 – Impôts et taxes



Commentaires

La commune dispose d'un niveau de ressources fiscales nettement inférieur aux moyennes des communes de la strate:

- 457 € / habitant en 2022
- 573 € / habitant de la strate nationale en 2021
- 525 € / habitant de la strate départementale en 2021

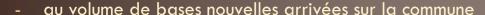
Chap. 73 – Impôts et taxes

En 2017

L'évolution des recettes fiscales dépend principalement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La Commune ayant maintenu ses taux d'imposition sur la période, c'est la variation à la hausse des bases fiscales qui permettent l'accroissement du produit des contributions directes. La progression des bases fiscales est liée :

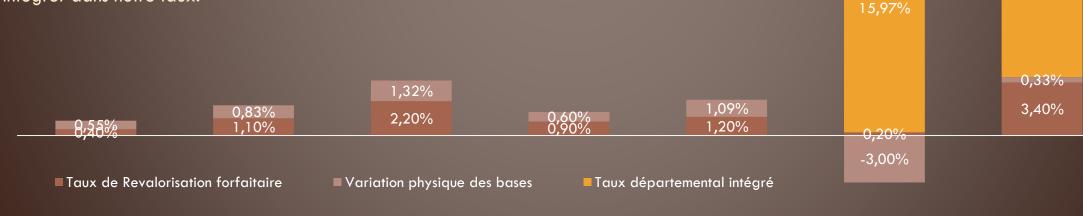


En 2018



Le taux de revalorisation est calé sur les prévisions d'inflation du gouvernement, après une revalorisation de 3,4 % pour les bases de TF en 2022, la loi de finances prévoit un <u>taux de revalorisation à 7,1 % en 2023</u>. A noter qu'à compter de 2022 le taux de TF départemental est à intégrer dans notre taux.

En 2019



En 2020 TH

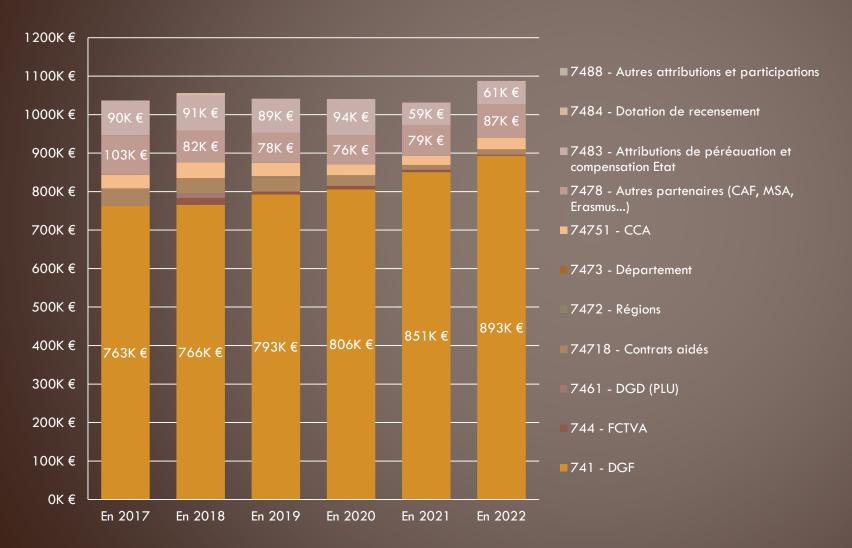
En 2020 TF/TFNB

15,97%

En 2022 TF/TFNB

En 2021 TF/TFNB

Chap. 74 - Dotations, subventions et participations



Commentaires

Les dotations, subventions et participations augmentent de près de 5 % entre 2017 et 2022 correspondant à une évolution annuelle moyenne d'1 %.

C'est la dynamique de la DGF qui permet cette croissance. Elle constitue 82 % des recettes du chapitre et croît de plus de 17 % sur la période soit une évolution annuelle moyenne de 3,2 %. Toutefois, il est à considérer que cette croissance est disparate :

- La dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation évolue faiblement de 0,3 et 0,6 % par an
- La dotation de solidarité rurale évolue de plus de 6% par an.

Il est à noter qu'Elliant a perçu 258 €/habitant de DGF en 2022 contre 148 €/habitant pour la strate nationale en 2021 et 181 € pour la strate départementale, ceci en lien avec un système de péréquation favorable pour la Commune.

2.2.2 Les recettes de fonctionnement Opérations d'ordre

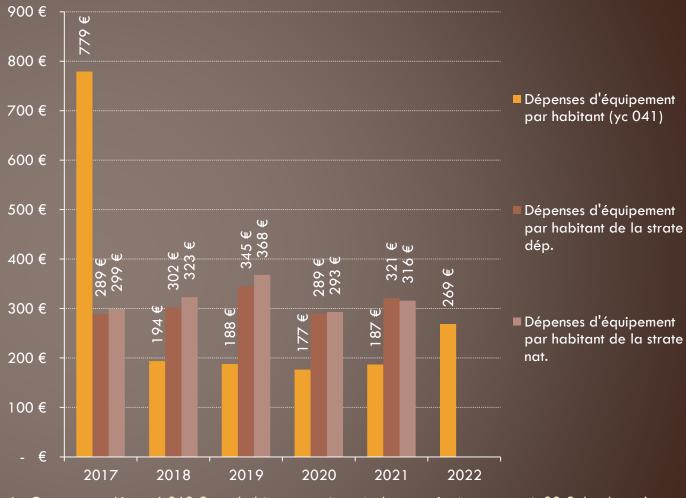
- Le chapitre 042 constate les opérations d'ordre de transfert entre sections. En 2022, il comprend :
 - O Les moins values des cessions des véhicules
 - O L'intégration des travaux en régie
- Ce chapitre s'équilibre avec le chapitre 040 en recettes d'investissement.
- Ces opérations ne donnent lieu à aucun encaissement ni décaissement d'argent.

2.3 Exécution de la section d'investissement

Exercice 2022

2.3.1 Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	Prévisions 2022	Réalisations 2022
101 - Cimetière	2 000 €	
104 - Acquisition de matériel et mobilier urbain	263 800 €	168 884 €
106 - Travaux Eglise	50 000 €	- €
107 - Travaux voirie communale	273 271€	242 866 €
109 - Travaux de bâtiments	132 015 €	50 793 €
110 - Acquisition matériel scolaire	13 512 €	6 306 €
112 - Acquisition matériel et mob. Bureau	22 572 €	7 560 €
113 - Aménagement du bourg	80 337 €	68 430 €
117 - Acquisition foncière	5 000 €	- €
118 - Quartier de Kerhuella		
119 - Aménagement de terrains et embellissement	53 410 €	12 910 €
122 - Travaux école primaire	42 000 €	11 490 €
126 - Maison de la Santé	27 290 €	26 630 €
127 - EHPAD des Fontaines	10 000 €	
130 - Communication	2 000 €	
131 - Révision et modification du PLU	3 720€	720€
132 - Sécurité et salubrité publique	2 903 €	
135 - Maison dite De Calan	1 188 326€	64 101 €
201 - Aménagement de la rue Bel air	497 000 €	146 130 €
202 - Aménagement des rues Laënnec et Rosvily	500 000 €	27 491 €
203 - Médiathèque intercommunale et abords	110 000 €	960 €
204 - Park ar Feunteun	150 000 €	
205 - EHPAD Restructuration 2022	50 000 €	7 200 €
Dépenses d'équipement	3 479 157 €	842 471 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		
13 - Subventions d'investissement	20 000 €	
16 - Remboursement du capital des emprunts	265 658€	211 147 €
27 - Autres immobilisation financières		
458 - Opérations pour compte de tiers (GEPU)	194 000 €	63 069 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000 €	45 104 €
041 - Opérations patrimoniales	90 000 €	87 239 €
020 - Dépenses imprévues	30 000 €	
Dépenses hors équipement	607 658 €	406 559 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 086 815 €	1 249 030 €
001 - Solde d'exécution de la SI reporté	483 375 €	

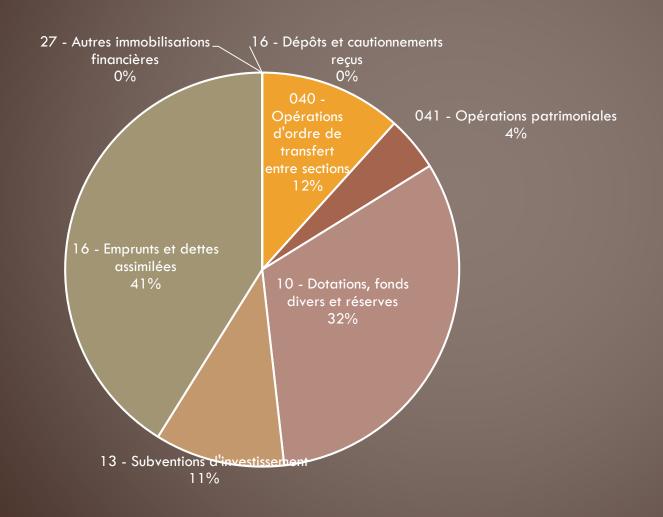


La Commune a dépensé 269 € par habitant pour investir dans ses équipements soit 82 € de plus qu'en 2021. En effet, après 4 années d'investissement moindre, l'année 2022 marque le démarrage de nouveaux projets structurants dont les dépenses sont à prévoir pour l'année 2023 et à suivre. Ce ratio n'atteint donc pas encore les niveaux de la strate ce qui devrait être différent en 2023.

2.3.2 Les recettes d'investissement Comparaison depuis 2017

Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP+DM
13 - Subventions d'investissement	135 042 €	540 417 €	251 904 €	126 284 €	131 079 €	207 272 €	671 646 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 200 355 €	2 802 €				800 000 €	1 100 000 €
20 - Immobilisations incorporelles						2 526 €	
23 - Immobilisations en cours		2 289 €			18 367 €		
Total des recettes d'équipements	1 335 397 €	545 508 €	251 904 €	126 284 €	149 446 €	1 009 798 €	1 771 646 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	817 304 €	684 846 €	944 126€	354 849 €	414 193 €	623 053 €	609 949 €
16 - Dépôts et cautionnements reçus				180€	419€		
27 - Autres immobilisations financières	2 348 €	- €	556€				- €
024 - Produits de cessions							90 000 €
Total des recettes financières	819 651 €	684 846 €	944 682 €	355 029 €	414 611 €	623 053 €	699 949 €
Total des opérations pour comptes de tiers						63 069 €	194 000 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 155 049 €	1 230 353 €	1 196 586 €	481 314 €	564 057 €	1 695 920 €	2 665 595 €
021 - Virement de la section de fonctionnement							1 718 603 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 925 €	113 907 €	148 792 €	117 402 €	189 326 €	227 515 €	95 993 €
041 - Opérations patrimoniales	21 216€	7 584 €	10 911 €	- €	11 555 €	87 239 €	90 000 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	163 141 €	121 491 €	159 703 €	117 402 €	200 880 €	314 754 €	1 904 596 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 318 190 €	1 351 844 €	1 356 288 €	598 716 €	764 937 €	2 010 673 €	4 570 190 €

2.3.2 Les recettes d'investissement Répartition des recettes d'investissement 2022



- 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- ■041 Opérations patrimoniales
- 10 Dotations, fonds divers et réserves
- 13 Subventions d'investissement
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 27 Autres immobilisations financières
- 16 Dépôts et cautionnements reçus

2.4 Principaux indicateurs

Exercice 2022

2.4.1 Informations statistiques, fiscales et financières présentées sur le CA

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 461
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :	114
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Concarneau Cornouaille Agglomération	

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate	
2 321 260,00	2 643 100,00	649,30	974,31	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	679,90	726,00
2	Produit des impositions directes/population	380,68	398,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	929,93	914,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	251,96	316,00
5	Encours de dette/population	799,44	663,00
6	DGF/population	258,00	148,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	* 53,50 %	51,98 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	79,67 %	86,54 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,09 %	34,57 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	85,97 %	70,46 %

^{*} Le pourcentage est issu du calcul du logiciel qui prend en compte les charges de personnel brutes. Pour le comparer au ratio national, il convient de privilégier les charges de personnel nettes ce qui porte la valeur à 53 %.

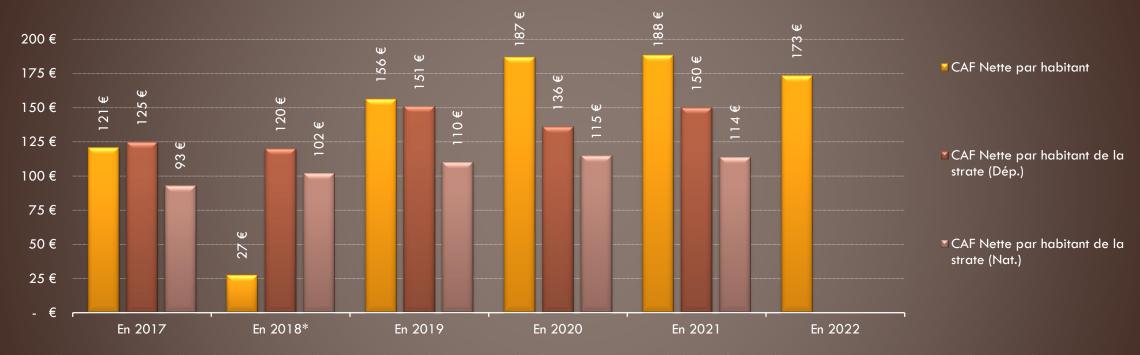
2.4.2 Capacité d'autofinancement Capacité d'autofinancement brute



La CAF brute représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour réaliser les opérations d'investissement. Elle doit permettre de rembourser en priorité la dette du capital et au-delà, une partie des dépenses d'équipement. Elle baisse légèrement de 16 € par habitant en 2022.

^{*} NB : pour la présente analyse, la CAF brute 2018 est calculée hors reversement des résultats eau et assainissement.

2.4.2 Capacité d'autofinancement Capacité d'autofinancement nette



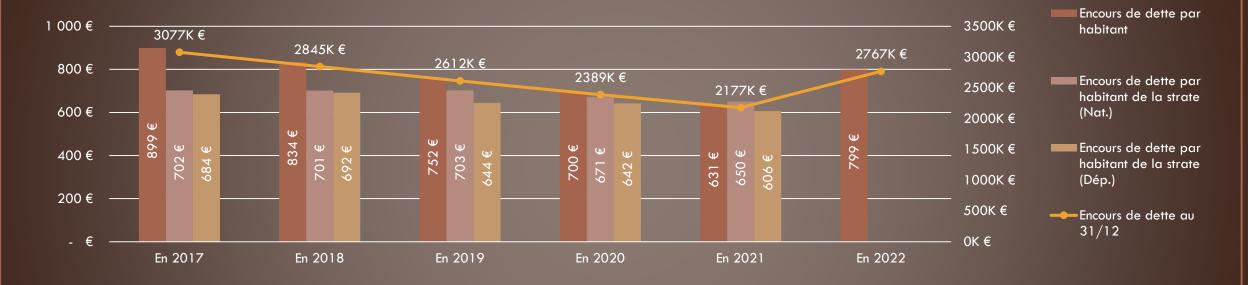
La CAF nette est égale à la CAF brute diminuée du remboursement de l'annuité en capital de la dette. Elle progresse nettement sur la période et se situe audessus des strates départementales et nationales. Elle baisse modérément en 2022 suite notamment à une la baisse de la CAF brute et la souscription d'un nouvel emprunt. Elle est favorable en comparaison avec les niveaux de CAF nette par habitant des communes de même strate : 173 € par habitant en 2022 pour Elliant contre 150 € pour la strate départementale en 2021 et 114 € pour la strate nationale.

La CAF nette disponible permet ainsi de financer de nouvelles dépenses d'équipement.

^{*} NB : pour la présente analyse, la CAF nette 2018 est calculée hors reversement des résultats eau et assainissement.

2.4.3 Endettement

Encours de dette



- La courbe montre l'évolution de l'encours de dette en K€ sur la période. Il baisse de 2017 à 2021 pour augmenter en 2022 suite à la souscription d'un nouvel emprunt en 2022.
- L'histogramme permet d'effectuer des comparaisons de l'encours de dette par habitant avec celle de notre strate démographique. En 2022, l'encours de dette par habitant se situe au-dessus de l'encours moyen de la dette par habitant de la strate de 2021.

2.4.3 Endettement Capacité de désendettement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	3 077 455 €	2 845 414 €	2 611 978 €	2 389 402 €	2 177 391 €	2 766 855 €
CAF brute	588 457 €	669 780 €	776 497 €	860 906 €	861 223 €	809 131 €
Capacité de désendettement en années	5,2 années	4,2 années	3,4 années	2,8 années	2,5 années	3,4 années

Ce ratio répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ? Le seuil de 7/8 ans est régulièrement évoqué comme seuil de vigilance, le seuil critique étant de 11-12 ans.

La capacité de désendettement d'ELLIANT est établie à 3,4 années au 31/12/2022.

NB : pour la présente analyse, la CAF brute 2018 est calculée hors reversement des résultats eau et assainissement.



LES GRANDES ORIENTATIONS

Section 3

3.1Les orientations pour la section de fonctionnement Les prévisions de dépenses

• Chapitre 011:

- Prévoir une hausse des dépenses en lien avec l'inflation
- Augmenter les crédits alloués aux dépenses énergétiques considérant la hausse du coût de l'énergie toutefois moins alarmante que prévu lors des estimations de fin d'année

Chapitre 012 :

- Prévoir une augmentation faible du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Prévoir l'incidence de la revalorisation du point d'indice au 01/07/2022 en année pleine à compter de 2023
- Anticiper une nouvelle augmentation du point d'indice en cours d'année 2023 considérant l'inflation
- Prévoir la hausse du SMIC et son incidence sur l'indice minimum de traitement des agents titulaires et stagiaires

Autres dépenses :

- Augmentation des crédits alloués au chapitre 65 compte tenu de l'inflation
- Maintien des crédits alloués aux autres chapitres

3.1Les orientations pour la section de fonctionnement Les prévisions de recettes

- Chapitre 70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses
 - Augmentation des recettes tarifées des services périscolaires (2%)
 - Maintien des autres recettes du chapitre 70
- Chapitre 73 Impôts et taxes
 - Augmentation globale du chapitre
 - Augmentation des recettes des impôts locaux de 114 K €: Maintien des taux mais revalorisation des bases de 7,1 %
 - Augmentation de la taxe pylône (+ 5,5 K €)
 - Prévision de baisse du Fonds départemental des DMTO (droits de mutation) après une année de très forte augmentation de 33 % (-15 K €)
 - Stagnation de l'attribution de compensation de CCA considérant le gel des transferts de compétences avant une possible réévaluation étudiée dans le cadre du pacte financier et fiscal
- Chapitre 74 Dotations, subventions et participations
 - Augmentation relative de la dotation forfaitaire et de la dotation nationale de péréquation sans compensation de l'inflation
 - Augmentation plus significative de la dotation de solidarité rurale de plus de 10 %
 - Maintien du critère de longueur de voirie dans le calcul de la DSR (en lieu et place du critère de densité démographique moins favorable pour les communes rurales)
 - Attention à la perte de dotations dans les années à suivre / Evaluation à établir

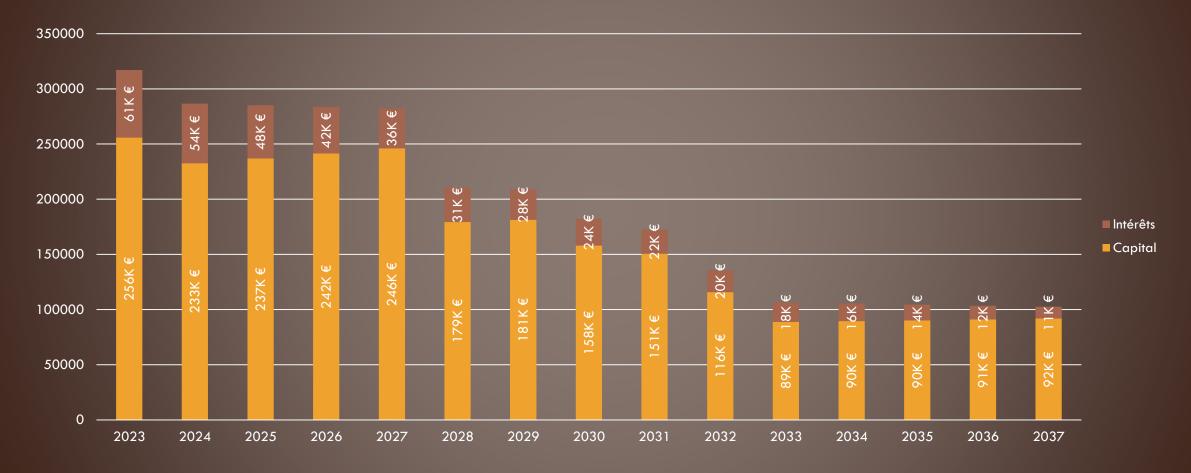
3.2 Les projets d'investissement Les programmes récurrents de modernisation du patrimoine

- Voirie et Aménagement du bourg
 - Marché de voirie 2023
 - Entretien de parapets et ponts
 - Signalétique
- Acquisition de matériel (ST, service jeunesse, restaurant scolaire...)
 - Services techniques : matériel de voirie, matériel électroportatif...
 - Restaurant scolaire et CLSH : matériel de cuisine, copieur, logiciel portail familles
 - Renouvellement décoration et mobilier urbain du bourg (aires de jeux, mobilier...)
 - Panneau d'information numérique
- Travaux d'amélioration de bâtiments et équipements
 - Travaux énergétiques (remplacement de chauffages, étude photovoltaïque avec lancement de travaux si possible)
 - Aménagement local archives mairie
 - Travaux locaux scolaires et périscolaires (toiture, fosses, peintures...)
 - Enclos paroissial (rénovation de vitraux, du monument aux morts) et entretien chapelle de Treanna (cloches et porte)
 - Salle de sports (panneaux, réfection pignon...)
 - Signalétique des bâtiments
 - Piscine (mise en accessibilité, clôture bief,...)
 - Maison de santé (aménagement des anciens locaux des kinés, aménagement du patio)

3.2 Les projets d'investissement Les opérations structurantes

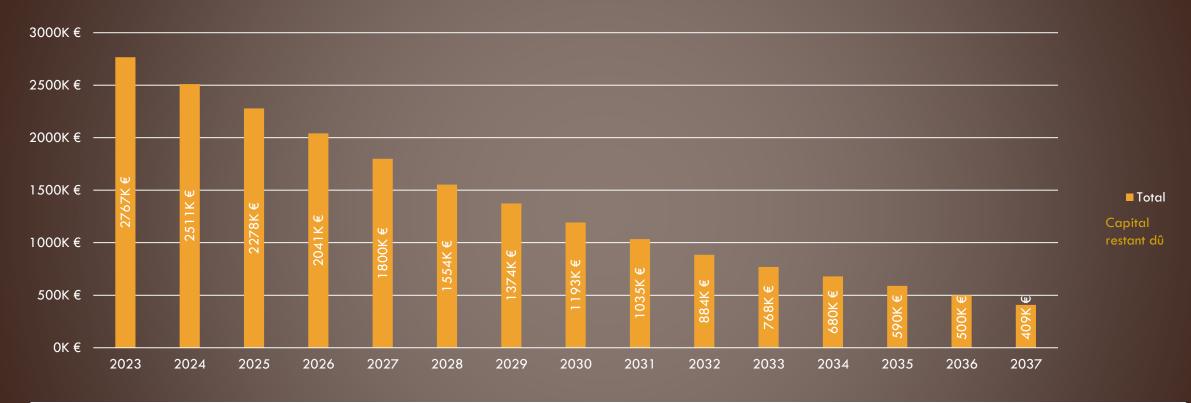
- Aménagement du bourg
 - Aménagement des rues Laënnec et Rosvily (500 K €)
 - Aménagement de la rue Bel air (270 K €) Fin de paiement sur 2023
- Maison de Calan
 - Travaux de réhabilitation échelonnés sur 2023 / 2024 (1,4 M €)
- EHPAD
 - Poursuite de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (50 K €)
 - Lancement des études de maîtrise d'œuvre (100 K € en 2023 puis 650 K € de 2024 à 2028)
- Médiathèque et abords
 - Fonds de concours communal en faveur de CCA (60 K €)
 - Aménagement des abords (150 K €)
- Park ar Feunteun
 - Participation à l'aménagement du quartier notamment la création de voie et la création du bassin de rétention des eaux pluviales (180 K €)
- Stade de keryannick
 - Création du cheminement PMR (60 K €)
 - Construction d'un bloc sanitaires (90 K €)

3.3 Endettement Le remboursement annuel de la dette



L'histogramme représente la remboursement annuel de la dette comprenant le remboursement du capital et le paiement des intérêts.

3.3 Endettement Le profil d'extinction de la dette



	2023	2024	2025	2026	2027
Encours de la dette au 31/12	2 766 855 €	2 510 979 €	2 278 247 €	2 041 191 €	1 799 661 €
CAF brute	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €
Capacité de désendettement en années	3,7	3,3	3,0	2,7	2,4